

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_101 : MARCHES / ADHÉSION D'AURILLAC AGGLOMÉRATION À LA CANUT (CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS) Rapporteur : Monsieur Michel BAISSAC

Aurillac Agglomération a régulièrement besoin d'acquérir du matériel informatique et de souscrire des prestations de services informatiques pour soutenir ses activités et ses services auprès de la population.

Par ailleurs, les fournitures et prestations du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

D'autre part, la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achat. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- une gestion simplifiée des achats,
- des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- des frais d'accès réduits,
- une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un acheteur répondant à la définition de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L.1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût Annuel	Établissement < 500 employés		
	Structure seule	P.U.HT remisé	Total HT
1er accord-cadre	300,00 €	300,00 €	360,00 €
2 accords-cadres remise 20%	240,00 €	480,00 €	576,00 €
3 accords-cadres remise 30%	210,00 €	630,00 €	756,00 €
4 accords-cadres remise 40%	180,00 €	720,00 €	864,00 €
5 accords-cadres remise 45%	165,00 €	825,00 €	990,00 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	150,00 €	900,00 €	1 080,00 €

Au regard des besoins évalués par la DSI, le souhait serait d'envisager une adhésion au plafond avec au moins 6 accords-cadres. Parmi ceux aujourd'hui disponibles et accessibles une fois l'adhésion réalisée, la DSI a recensé que les actuels accords-cadres dans les thématiques suivantes pourraient fortement intéresser le service :

- Matériels bureautiques neufs : PC fixes, portables, écrans, scanners, douchettes, accessoires et stockage ;
- Multimédia : équipements audiovisuels et prestations associées ;
- Prestations Cybersécurité ;
- Prestations Spécialisées Technologies Microsoft ;
- Télécoms : fixe, mobile, data, secours, fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, wifi public sécurisé (pour la téléphonie, à voir par rapport aux tarifs du RESAH) ;
- Virtualisation : fourniture de licences et prestations d'intégration et de conseil ;
- Formations ;
- Infrastructures serveurs ;
- SOC managé.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) afin de bénéficier de son expertise et savoir faire dans le domaine des services et fournitures informatiques et numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion d'Aurillac Agglomération à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;

- de prendre acte, qu'en application de l'article 10.1 des statuts de la CANUT, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT, et de désigner, à ce titre, le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) pour représenter la Collectivité ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Sébastien PRAT.